

Conseil Municipal du 4 février 2025

Le quatre février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Hervé GOUBERT, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Alexandra AZZOPARDI, Robert LAFITE, Stéphanie BRUN, Vincent DECORDE, Gilles HATREL, Eva GIGAN (arrivée pour la délibération n°7), Lucie BLANCHARD (arrivée pour la délibération n°9)

Étaient excusés : Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Maxime TROMPIER a donné pouvoir à Monique PILLUT-BOISSIERE

Secrétaire de séance : Stéphanie BRUN

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2024

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2024.

B- Communications diverses :

Madame le Maire propose d'ajouter 3 délibérations :

- Location d'une salle communale
- Demande de FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement) - Fourniture et pose de vérins sur les skydomes de la salle des sports
- Demande de FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement) - Remplacement du battant de la cloche de l'église

Sylvaine SANTO fait lecture d'une carte de remerciements reçue d'une famille suite à la carte de condoléances remise lors d'une des cérémonies de 2024.

Orange intervient pour le déploiement de la fibre optique en aérien : chemin des Pépinières, rue des Trois Fermes, route de Fontaine-sous-Préaux (RD 91 PR 20+400 au PR 21+700).

Le calendrier des collectes des déchets :

- Est disponible en version numérique sur le site de la Métropole depuis fin janvier,
- Sera distribué dans les boîtes aux lettres courant mars,
- Évolution 2025 pour la collecte des « déchets/ressources » verts : la fréquence devient régulière : fixée à tous les 15 jours ; allongement de la durée de collecte (du 11 avril au 21 novembre).

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO :

Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,
Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 €
- à la Protection civile,

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 – Sylvaine SANTO :

Demande de FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement) - construction d'un columbarium au cimetière et d'une colonne du souvenir

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'Aide à l'Aménagement « petites communes », Madame le Maire présente le montage financier pour les investissements suivants :

Construction d'un columbarium et d'une colonne du souvenir :

- Montant des travaux HT : 5 400.00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

POSTES DE RECETTES	SUBVENTIONS SOLLICITEES	%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	2 700.00 €	50 %

DETR	1 620.00 €	30 %
TOTAL	4 320.00 €	80%
Autofinancement communal	1 080.00 €	20 %

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 – Sylvaine SANTO :

Demande de subvention - DETR - Construction d'un columbarium au cimetière

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Préfecture de Seine-Maritime de la DETR, Madame le Maire présente le montage financier pour les investissements suivants :

Construction d'un columbarium et d'une colonne du souvenir :

- Montant des travaux HT : 5 400.00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

POSTES DE RECETTES	SUBVENTIONS SOLLICITEES	%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	2 700.00 €	50 %
DETR	1 620.00 €	30 %
TOTAL	4 320.00 €	80%
Autofinancement communal	1 080.00 €	20 %

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Préfecture de Seine-Maritime pour le versement des crédits disponibles au titre de la DETR pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 – Sylvaine SANTO :

Demande de FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement) - Travaux dans les logements communaux

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'Aide à l'Aménagement « petites communes », Sylvaine SANTO présente le montage financier pour les investissements suivants :

Travaux dans deux logements communaux :

- Montant des travaux HT : 10 000 €

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

POSTES DE RECETTES	SUBVENTIONS SOLLICITEES	%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	5 000.00 €	50 %
TOTAL	5 000.00 €	50%
Autofinancement communal	5 000.00 €	50 %

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 – Sylvaine SANTO :

Demande de FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement) - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage friche

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'Aide à l'Aménagement « petites communes », Madame le Maire présente le montage financier pour les investissements suivants :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une friche

- Montant des travaux HT : 34 600.00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

POSTES DE RECETTES	SUBVENTIONS SOLLICITEES	%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	17 300.00 €	50 %
TOTAL	17 300.00 €	50%
Autofinancement communal	17 300.00 €	50 %

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°6 – Robert LAFITE :

Demande de FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement) - Achat de matériels pour le Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'Aide à l'Aménagement « petites communes », Madame le Maire présente le montage financier pour les investissements suivants :

Achat de matériels pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

- Montant des travaux HT : 1200.00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

POSTES DE RECETTES	SUBVENTIONS SOLLICITEES	%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	600.00 €	50 %
TOTAL	600.00 €	50%
Autofinancement communal	600.00 €	50 %

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Eva GIGAN

Rapport à la délibération n°7 – Christine LE NAOUR :

Urbanisme - Convention de prestation de services pour expérimenter l'instruction des actes relatifs à l'affichage extérieur par la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole Rouen Normandie

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoyait le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre. Compte tenu de l'opposition au transfert, formulée avant le 1^{er} juillet 2024, par plusieurs maires et du renoncement du Président de la Métropole, opéré par arrêté n°24.238 en date du 27 juin 2024, les maires ont conservé la responsabilité d'exercer la police de la publicité au-delà du 1^{er} août 2024.

Par ailleurs, la Métropole Rouen Normandie a adopté le 15 avril 2024, un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Ce document, qui permet d'adapter au contexte métropolitain les règles nationales du Code de l'environnement sur l'affichage extérieur (publicité, pré enseignes et enseignes), est entré en vigueur le 24 mai 2024.

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier est couverte par le Règlement Local de Publicité intercommunal.

Comme lors de l'élaboration de ce document, la Métropole Rouen Normandie souhaite poursuivre, conformément aux dispositions de l'article L.5215-27 du CGCT, l'accompagnement des communes en proposant d'expérimenter l'instruction, par la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole Rouen Normandie, des actes relatifs à l'affichage extérieur.

La convention a pour objet

- D'une part, de fixer les modalités de prestation de services qui sera réalisée par la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole Rouen Normandie (DUR) dans les domaines de définition du champ d'application et de mise en œuvre de l'instruction des autorisations en matière d'affichage extérieur délivrées au nom de la Commune
- D'autre part, de définir les modalités de fonctionnement et la répartition des obligations respectives entre la commune et de la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole.

La convention concerne :

- Le renseignement du public sur les règles applicables en matière d'affichage extérieur

La Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole assure, par un accueil physique, téléphonique ou numérique, un rôle d'information auprès du public sur les règles applicables à l'affichage extérieur.

- L'instruction des autorisations relatives à l'affichage extérieur

La Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole prend en charge la procédure d'instruction des autorisations et actes dont il s'agit à compter de l'enregistrement de la demande par la commune dans le logiciel dédié jusqu'à la signature et la notification par le maire de sa décision.

- o Déclarations préalables (Art. L.581-6 du code de l'environnement) relatives aux publicités et pré-enseignes
- o Autorisations préalables (Art. L.581-9, 10, 17 et 18 et suivants du code de l'environnement) relatives aux publicités, pré-enseignes et enseignes

- L'assistance à la commune dans les procédures gracieuses et contentieuses.

La Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole assure l'assistance auprès de la commune dans la défense des décisions prises.

Ne sont pas concernés par la présente convention :

- Les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public
- Les demandes d'autorisation d'urbanisme associées
- Les dispositifs en infraction

Cela ne préjudicie en rien le fait que le maire reste compétent pour délivrer au nom de sa commune les actes relatifs à l'affichage extérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-27 et L. 5217-7 permettant à la Métropole Rouen Normandie et aux communes membres de conclure des conventions de prestation de service,

Considérant :

- que l'article 17 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoit la décentralisation du pouvoir de police de la publicité, en fixant pour principe général que "les compétences en matière de police de la publicité sont exercées par le maire au nom de

la commune". Ces compétences peuvent être transférées au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre lorsque l'EPCI est compétent en matière de Règlement Local de Publicité (RLPi).

- que le Président a renoncé au transfert de la police de la publicité et qu'en conséquence, les maires restent compétents à ce titre,
- que la Métropole Rouen Normandie souhaite poursuivre l'accompagnement des communes en proposant une expérimentation d'instruction des autorisations relative à l'affichage extérieur
- qu'il convient dans ce même cadre de préciser le rôle respectif de la commune de la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole dans le cadre de cette prestation de service,
- que le champ d'application de cette convention de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier s'étend sur l'instruction depuis la transmission du dossier par la commune à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole Rouen Normandie jusqu'à la proposition d'arrêté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier,

Décide :

- d'approuver le projet de convention avec la Métropole Rouen Normandie jointe en annexe,

et

- d'habiliter Madame la Maire de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°8– Monique PILLUT-BOISSIERE :

Demande FACIL Culture - Achat de vitrines d'exposition

Madame PILLUT-BOISSIERE rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose de fonds d'aide de la Métropole Rouen Normandie.

Dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local - Culture, il est possible de demander une subvention pour l'achat de vitrines d'exposition pour la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à demander cette subvention pour l'achat de vitrines d'exposition d'un montant de 5 000.00 € HT
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande

POSTES DE RECETTES	SUBVENTIONS SOLLICITEES	%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	2 500.00 €	50 %
TOTAL	2 500.00 €	50%
Autofinancement communal	2 500.00 €	50 %

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de LUCIE BLANCHARD

Rapport à la délibération n°9- Monique PILLUT-BOISSIERE :

Aide transport sorties scolaires

Les élus de la Métropole Rouen Normandie ont délibéré en juin 2024 pour une attribution financière, à destination des communes de moins de 4 500 habitants, afin d'aider les écoles pour le transport lors des sorties scolaires. Cette décision fait partie des réflexions plus générales sur le territoire, menées dans le cadre de la gratuité des transports.

Le montant attribué à Roncherolles-sur-le-Vivier, pour l'année civile 2025, est de 2 500 €. Les élus du conseil municipal ont décidé de le répartir en fonction du nombre d'élèves de chacune des écoles, à savoir :

- Pour l'école maternelle (45 élèves) : 1 013,51 €
- Pour l'école élémentaire (66 élèves) : 1 486,49 €

Pour bénéficier de cette aide financière, les écoles devront remettre les factures acquittées au fur et à mesure de leurs dépenses. Un virement sera alors effectué sur le compte des coopératives.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°10 - Monique PILLUT-BOISSIERE :

Location d'une salle communale

Monique PILLUT-BOISSIERE explique qu'un enseignant plasticien de l'école d'Architecture de Rouen a demandé à pouvoir louer une salle sur la commune pour y organiser des stages de céramique (ouverts aux Roncherollais. Ces stages seront dispensés pendant les vacances scolaires.

Considérant l'intérêt de cette demande,

Le Conseil municipal décide :

- de proposer la petite salle de la Pépinière au tarif de 50 euros par journée de stage.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer tout document autorisant la location.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°11 – Sylvaine SANTO :

Demande de FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement) - Fourniture et pose de vérins sur les skydomes de la salle des sports

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'Aide à l'Aménagement « petites communes », Madame le Maire présente le montage financier pour les investissements suivants :

Fourniture et pose de vérins sur les skydomes de la salle des sports :

- Montant des travaux HT : 3 833.00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

POSTES DE RECETTES	SUBVENTIONS SOLLICITEES	%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	1 916.50 €	50 %
TOTAL	1 916.50 €	50%
Autofinancement communal	1 916.50 €	50 %

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°12 – Sylvaine SANTO :

Demande de FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement) - Remplacement du battant de la cloche de l'église

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'Aide à l'Aménagement « petites communes », Madame le Maire présente le montage financier pour les investissements suivants :

Remplacement du battant de la cloche de l'église :

- Montant des travaux HT : 1471.00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

POSTES DE RECETTES	SUBVENTIONS SOLLICITEES	%
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	735.50 €	50 %
TOTAL	735.50 €	50%
Autofinancement communal	735.50 €	50 %

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Monique PILLUT-BOISSERE informe que l'évènement « l'Art en mairie » est étendu à la bibliothèque. Les artistes exposeront à la fois en mairie et à la bibliothèque.

Le 6 mars 2025, la commune participe au repas commun local proposé par la Métropole Rouen Normandie. Dix-neuf communes participeront à cet évènement, soit 206 points de restaurations, représentant 24 175 repas. Des sets de tables ludiques, des guirlandes et des affiches pour décorer le restaurant scolaire seront fournis.

Le menu :

Entrée : Carottes râpées (AB ou Label Rouge) avec vinaigrette maison

Viande : Bœuf normand (sauté ou rôti, STG ou HVE)

Accompagnement : Gratin de pommes de terre (70%, HVE ou AB) et courges (30%, AB ou HVE) à la crème d'Isigny AOP

Fromage : L'un des 4 fromages AOP de Normandie ou un fromage local (fermier, AB ou HVE)

Dessert : Crumble pommes/poires (AB)

Tout cela avec des produits locaux (mise en avant des partenariats locaux déjà existants), de saison, compatibles à la loi EGAlim

Dates à retenir :

- mercredi 5 février : 18h dans les locaux d'ALTERN à Rouen, réunion d'information « Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre d'un Contrat de Performance Énergétique » organisée par ALTERN.
- jeudi 6 février : 18h30/20h30 en mairie, dans le cadre du PCS retour d'expérience sur la gestion de l'incendie survenu dans une parcelle privée en juillet 2024.
- samedi 8 février - dimanche 9 février : petite salle de réunion de la Pépinière, organisation d'un stage céramique par le professeur de peinture/arts plastiques.
- samedi 22 février - dimanche 23 février : petite salle de réunion de la Pépinière, organisation d'un stage céramique par le professeur de peinture/arts plastiques.
- jeudi 27 février : 14h en mairie, Conseil d'Administration de la SCIC Ceinture Verte Rouen Normandie.
14H/15h en Visio, Assemblée des communes Énergies Métropole.
- vendredi 28 février : 9h30/12h30 au 108, Assemblée des communes SCOT/AEC et PLUi.
20h salle la Grange, « café débat citoyen - Plan Communal de Sauvegarde » pour la création d'une équipe de citoyens volontaires pour intégrer « la réserve communale de Sécurité Civile », organisé par la commune.
- samedi 1^{er} mars : à partir de 14h dans le village, vente de crêpes en porte à porte organisée par les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire Les Emouquets.
- mardi 4 mars : 18h en mairie, réunion de préparation pour l'organisation de Festiv'Halle.
- mercredi 5 mars : commission mobilités de la Métropole Rouen Normandie en visio.

- jeudi 6 et vendredi 7 mars : 9h30/11h à la bibliothèque municipale l'Hirondelle, « Les P'tits Emouquets » atelier de lecture pour enfants jusqu'à 3 ans.
- jeudi 6 mars : repas commun adressé aux élèves des écoles (simultanément dans plusieurs communes) dans le cadre de l'action « Mangeons local et durable dans nos cantines » proposé par la Métropole Rouen Normandie et organisé par la commune.
- samedi 8 mars : 14h/15h à la Pépinière, initiation danse contemporaine parents-enfants organisée par les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire Les Emouquets,
 14h à la Grange, jeux de société organisés par la bibliothèque municipale l'Hirondelle.
- mercredi 12 mars : 10h45 visite de la cour des écoles par des élus de Saint-Pierre-de-Varengeville dans le cadre de la végétalisation.
 13H30 en mairie, réunion du CMJ.
- vendredi 14 mars : 17h30 conseil de l'école maternelle.
- samedi 15 mars : mariage.
- lundi 17 mars : réunion COP 2030 au 108.
- mardi 18 mars : 19h en mairie, présentation par le Conseil Municipal des Jeunes de leur prochain projet,
 19h15 en mairie, CM/BM.
- samedi 22 mars : atelier semis organisé par la Commission communale environnement,
 14h/15h sur le terrain multisports, initiation au rugby animée par des joueurs de l'équipe du Rouen Normandie Rugby et organisée par les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire Les Emouquets.
- dimanche 23 mars : trail de la Ronce organisé par l'association Jog'Nature.
- mercredi 26 mars : 18h30 à Préaux, réunion pour l'organisation de « Mai à vélo » du 10 mai 2025.
- jeudi 27 mars : participation au webinaire organisé par la DDTM Aquitaine pour la présentation de l'autoévaluation de l'éco quartier (étape 4 du label),
 18h30 à la Grange, avec la participation de la planification urbaine de la Métropole Rouen Normandie, réunion de présentation du RLPi (Règlement Local de la Publicité intercommunal) à destination des professionnels installés sur la commune.
- vendredi 28 mars : 17h30 conseil de l'école élémentaire.
- lundi 31 mars : 17h puis 18h au Pavillon des Transitions, bureau puis conseil métropolitain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.